

**ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF (Note 1)**

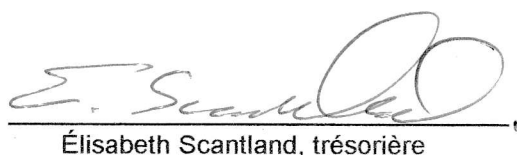
REVENUS ET DÉPENSES

	12 MOIS AU 30 AVR. 2017 \$	12 MOIS AU 30 AVR. 2018 \$
REVENUS		
Cotisations annuelles des membres (Note 2)	2,380	2,540
Contributions volontaires des membres - Soutien	895	840
Subvention	3,000	
	6,275	3,380
DÉPENSES		
Assemblée générale annuelle - Goûter	14	51
Assemblée générale annuelle - Tirage	79	114
Enveloppes		33
Frais d'association	75	75
Matériaux de ressources	98	11
Formation pour membres CA	23	
Frais de banque	35	35
Journal Le Petit Cervois	253	282
Cartes des membres	15	22
Déclaration annuelle-Québec	34	34
Papeterie	91	19
Frais de participation journal municipale		25
Photocopies	75	72
Contribution au système de son		250
Site Web-Annonces	16	16
Achats, réparation bouées et câbles	2,075	1,754
Timbres poste	563	355
Protection des lacs – matériaux	1,725	788
	5,171	3,936
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1,104	-556
SOLDE EN BANQUE ET AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7,343	8,447
SOLDE EN BANQUE ET AVOIR DES MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE	8,447	7,891

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ce 23 jour de JUIN 2018


Pierre Raiche, président


Élisabeth Scantland, trésorière

Note 1: À partir du 2 août 2006, le nom de l'Association des propriétaires riverains du Petit et du Grand lac du Cerf a été changé pour l'Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf.

Note 2: La cotisation des membres est comptabilisée sur une base de caisse et, au moment de l'encaissement, la cotisation couvre la période du 1er janvier au 31 décembre de cette année.